

## Service Krank Kanner Doheem

GARDES D'ENFANTS  
MALADES A DOMICILE



95, rue de Bonnevoie  
L-1260 Luxembourg

Tél.: 48 07 79  
e-mail: skkd@fed.lu

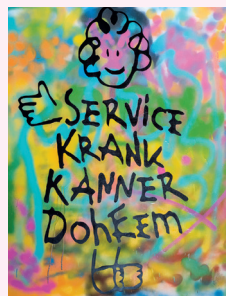
### HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi  
7:00 – 12:00  
14:00 – 18:00

vendredi  
7:00 – 12:00  
après répondeur

Répondeur  
18:00 jusqu'au lendemain 7:00

*Le service est fermé les weekends et jours fériés  
(Répondeur)*



Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité d'une inscription en ligne sur le raccourci:

**WWW.SKKD.LU/  
INSCRIPTION**

## Le SKKD est un service de FEMMES EN DETRESSE



B. P. 1024  
L-1010 Luxembourg

Tél.: 40 73 35  
e-mail: organisation@fed.lu

**www.fed.lu**

### L'a.s.b.l. FEMMES EN DETRESSE

est reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 17 septembre 2004

Les dons à FED ASBL sont fiscalement déductibles

### COMPTE BANCAIRE

BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat)  
IBAN LU87 0019 1106 6556 2000  
BIC BCEE LU

Association sans but lucratif

R.C.S. Luxembourg no. F1391

## Service Krank Kanner Doheem

GARDES D'ENFANTS  
MALADES A DOMICILE



Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu

95, rue de Bonnevoie  
L-1260 Luxembourg

- **ENCADREMENT INDIVIDUEL ADAPTE AUX BESOINS DE L'ENFANT**
- **SURVEILLANCE ET PRISE EN CHARGE A DOMICILE EN TOUTE SECURITE**

## L'OBJECTIF

Le but primordial du SKKD est d'offrir une garde individuelle pour enfants malades à domicile

- garde individuelle à domicile pour enfants malades
- ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle
- et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial
- les demandes de familles monoparentales sont considérées comme priorité



## LES GARDES

### LES GARDES ONT LIEU

entre 7:00 et 19:00 heures

### LA DURÉE D'UNE GARDE NE PEUT PAS DÉPASSER

9 heures de suite

### UNE VISITE MÉDICALE EST INDIQUÉE AU 2IÈME JOUR DE LA GARDE



## LES COLLABORATRICES

Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes

## LES TARIFS

- les tarifs sont publiés sur le site internet de Femmes en Détresse
- le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde
- pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable



## FRAIS DE DEPLACEMENT

- ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg
- 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes